

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
28 mars 2014

PROCES-VERBAL
De l'installation du Conseil Municipal
et de l'élection d'un maire et de cinq adjoints

L'an **deux mille quatorze**, le **vingt huit mars** à dix-huit heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2014

Installation des Conseillers Municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Yves d'AMECOURT, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 23 mars 2014 et a déclaré installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

Présents : M. Yves d'AMECOURT, M. Christian BONNEAU, Mme Sandrine DECHE, Mme Stephanie DUBERGA, M. Luc HERAULT, Mme Marie-José LAWThER, Mme Karine LUMEAU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET, M. Christophe MIQUEU, Mme Annie ORDRONEAU, Mme Sylvie PANCHOUT, M. Benoît PUAUD, M. Tristan de la RIVIERE, Mme Alice ROUGIER-SAINT-MARTIN, M. Eric SALLABERREBORDE, M. Laurent SAUTS, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Pierre TOMADA.

Absents ou excusés : Mme Sandrine COMBEFREYROUX (excusée-pouvoir à Mme Sandrine DECHE).

M. **Tristan de la RIVIERE**, benjamin de l'assemblée, a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. 2121-15 du C.G.C.T.).

Monsieur Yves d'AMECOURT a ensuite retiré l'écharpe de Maire et il l'a posée avec la clé de la ville sur la table du Conseil Municipal.

Présidence de l'assemblée et constitution du bureau

Mme Annie ORDRONEAU, doyenne d'âge parmi les membres présents du Conseil, a présidé à la suite de cette séance (art. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 18 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT. le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin secret, aucun candidat, n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : M. Benoît PUAUD et M. Christian BONNEAU.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

ELECTION DU MAIRE - Premier tour de scrutin

Madame la Présidente procède à l'appel de candidatures pour le poste de Maire :

- Monsieur Benoît PUAUD propose la candidature de Monsieur Yves d'AMÉCOURT, au nom des représentants de la liste « Pour Sauveterre de Guyenne ».

- Monsieur Christophe MIQUEU indique que les représentants de la liste « Sauveterre pour tous » ne présenteront pas de candidat au poste de Maire mais sollicite Madame la présidente pour faire une intervention.

Madame la Présidente autorise Monsieur Christophe MIQUEU à faire une intervention :

Déclaration de Christophe MIQUEU,
Au nom du groupe « Sauveterre pour tous »

*« Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,*

Avec l'ensemble de l'équipe « Sauveterre pour tous », je veux d'abord remercier les 502 Sauveterriennes et Sauveterriens qui nous ont accordé leurs suffrages et leur confiance, lors de l'élection municipale de dimanche dernier. Il convient également, nous en sommes tous d'accord, de se réjouir de la participation importante de près de 80 % de nos concitoyens.

La liste du Maire sortant est donc majoritaire et au nom de notre groupe, je l'en félicite. C'est donc à elle de présenter un candidat au fauteuil de maire, qui aura la charge de présider cette assemblée, conformément à ce qu'a décidé une majorité de Sauveterriens. En conséquence, nous ne présenterons aujourd'hui aucun candidat à cette fonction.

Nous souhaitons souligner ici que nous avons immédiatement accepté le résultat démocratique sorti des urnes, même si nous regrettons que certaines irrégularités soient venues émailler la campagne électorale – une campagne que, pour notre part, nous avons voulue digne, respectueuse et centrée sur notre programme et les sujets de fond pour convaincre les Sauveterriens.

Aujourd'hui, nous sommes donc 4 conseillers municipaux issus de la liste que je conduisais. Nous sommes ici pour travailler pour la commune de Sauveterre-de-Guyenne, et nous demandons, solennellement, à cette assemblée que les règles élémentaires de la courtoisie républicaine soient clairement respectées par tous. Il serait par exemple bon, M. d'Amécourt, et dans l'intérêt de tous, que cessent les attaques calomnieuses qui surgissent régulièrement sur les outils internet que vous détenez, qui ne font que diviser un peu plus notre commune et qui n'intéressent ni les citoyens de Sauveterre, ni les élus porteurs des valeurs de la République.

Pour ce qui nous concerne, nous nous engageons donc à continuer, durant ce mandat, notre travail de proximité et de rassemblement pour Sauveterre et les Sauveterriens. Dans le cadre de cette assemblée municipale, je veillerai, avec mes trois collègues élus, à encourager le dialogue et la cohérence de nos travaux. Je serai également le représentant de notre équipe au sein du Conseil communautaire et vous pouvez compter sur mon implication totale pour développer harmonieusement Sauveterre et le Sauveterrois, en lien avec l'ensemble des autres élus communautaires.

Je veux dire aux Sauveterriens toute l'attention que nous porterons pour améliorer leur quotidien, leur cadre de vie, en veillant à la meilleure utilisation possible de la manne budgétaire dont bénéficie notre commune du fait de la station de compression de gaz TIGF. Avec mes trois collègues, je serai ainsi disponible et à l'écoute de tous afin de faire avancer Sauveterre, dans un esprit d'opposition constructive et dans le respect de la loi républicaine.

Nous saurons ainsi accompagner les propositions de bon sens, conformes à l'intérêt général, comme nous saurons amender les propositions méritant à nos yeux amélioration, et comme nous saurons nous opposer aux propositions ne correspondant pas à notre vision du bien-être des habitants de la Commune. Et nous saurons, bien sûr, faire à la majorité des propositions,

Séance du 28 mars 2014

pour que Sauveterre avance aussi dans le sens du programme municipal que nous avons défendu, partagé par près d'une moitié des habitants de la Commune.

L'exercice de notre mandat sera donc placé sous le signe du dialogue et de l'échange, avec la majorité municipale et avec l'ensemble des habitants, dans la perspective de construire ensemble une commune de Sauveterre, « pour tous », au-delà de 2020.

Je vous remercie de votre attention. »

Après un appel de candidature, aucune autre candidature n'est enregistrée, il est donc procédé au déroulement du vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. La présidente l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. L'ensemble des conseillers ont souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	04
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	15
e. Majorité absolue	08

Ont obtenu :

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
M. Yves d'AMECOURT	15	Quinze

Madame la Présidente a constaté que Monsieur Yves d'AMÉCOURT, avait obtenu la majorité absolue (100% des suffrages exprimés). Monsieur Yves d'AMECOURT a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Madame Annie ORDRONNEAU a remis l'écharpe de Maire et la clé de la ville à Monsieur Yves d'AMECOURT.

Monsieur Yves d'AMÉCOURT a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Monsieur Yves d'AMÉCOURT a fait une intervention à la suite de son élection :

Discours d'Yves d'AMECOURT,
Maire de Sauveterre-de-Guyenne.

« Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'avoir porté vos suffrages sur mon nom et c'est bien volontiers que j'accepte d'être de nouveau Maire de Sauveterre-de-Guyenne.

Je l'accepte avec d'autant plus d'émotion que je sais que Sauveterre ne renouvelle pas facilement sa confiance à ceux qui l'ont servis.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui sont venus aujourd'hui, à la Mairie, pour assister à la prise de fonction du nouveau Conseil Municipal désigné par le suffrage universel, et assister à l'élection du Maire et des Adjoints.

Le nouveau mode de scrutin, pour les villes de plus de 1000 habitants a désigné une majorité de 15 élus et une minorité de 4 élus.

Je souhaite que pendant ces six années chacun exerce son rôle dans l'intérêt de la commune de Sauveterre-de-Guyenne, qui est le seul qui compte vraiment et qui doit dépasser les intérêts particuliers.

Mon émotion est grande et cette élection est pour chacun de nous à la fois une lourde responsabilité et un grand bonheur.

Je voudrai dédier ce bonheur à Sophie, mon épouse, à nos enfants, nos frères et sœurs et nos parents, nos amis, et à tous ceux, dont beaucoup sont présents ici, qui m'ont encouragés au cours de ma vie.

Je voudrai ici saluer le nouveau Conseil Municipal qui vous a été présenté.

Je voudrai aussi remercier tous les conseillers municipaux qui quittent aujourd'hui leur fonction au sein du conseil Municipal.

- Philippe Laveix, qui a choisi après avoir servi Sauveterre pendant de si longues années, de se consacrer à son métier, et à ses mandats professionnels au sein de la chambre de Notaires, en France et à l'Etranger. Nous sommes fiers de son parcours.

- Annette Québec, qui nous a accompagnés pendant ses six années avec toute son expérience, et qui souhaite se consacrer pleinement à sa famille et au Club des Aînés Ruraux, qu'elle préside avec talent ;

- Claude Lumeau, qui a exercé avec enthousiasme ses missions au sein du conseil municipal et au sein du conseil communautaire, dans les syndicats d'adduction d'eau, toujours au service de la commune et du territoire ; Claude continuera à rendre des services à la commune, parce que c'est dans ses gênes ;

- Serge Maurin, qui contrairement à ce qui a été dit n'est pas encore à la retraite, et l'envisage pas pour l'instant, et avec lequel nous poursuivrons cette année le projet de construction d'un cabinet médical communal pour accueillir dans notre commune un médecin généraliste de plus et des médecins spécialistes ;

- Françoise Méry, qui poursuit avec nous la coopération sur les thèmes qui lui sont chers : le fonctionnement, l'entretien et la restauration des écoles, et la construction d'une nouvelle piscine intercommunale pour une ouverture en 2015, puisqu'elle préside l'association « La Piscine ». En 2015, nous inaugurerons une nouvelle Piscine, et nous remercierons ensemble Michel Martin qui aura prêté à la commune les bassins de « Bourrassat » pendant 50 ans ! ½ siècle !

- Rémi Ballarin, qui quitte le Conseil Municipal, mais reste Président du Comité de Jumelage du Sauveterrois, et qui entend bien faire prospérer le jumelage avec Sottrum, développer le jumelage avec Olite (Navarre) ville avec laquelle nous sommes de nouveau en relation depuis 2013, et créer, si c'est possible, un jumelage avec la ville Polonaise de Lubasch.

- Guy Latorre, qui après de longues années au service de Sauveterre-de-Guyenne, entend se consacrer à son épouse, à sa fille, à ses petits enfants, et à la Confrérie des Compagnons de Bordeaux, dont il est devenu il y a quelques jours, le GRAND MAÎTRE.

- Patrick Barrière, dont la famille est au service de Sauveterre depuis tant d'année ! Patrick souhaite prendre du recul avec la vie publique, mais il continuera à prendre part aux commissions municipales dans les domaines qui lui sont chers : l'action sociale et le développement du sport ; nul doute qu'il sera impliqué dans la commission qui va s'occuper d'organiser en 2015 les 50 ans de la fusion des 4 communes qui constituent aujourd'hui Sauveterre, et dont son grand-père, le Député-Maire Robert Barrière fut un ardent promoteur ; Patrick a été mon adjoint pendant ces 6 années ;

- Ghislaine Curoy, qui pendant ces 6 années a œuvré avec nous pour que le projet de rénovation de LA POSTE se réalise, tout comme la rénovation des 2 stades ; Ghislaine veille au grain et continuera à participer à nos travaux ;
- Jean-Paul Souan, qui a les honneurs de la presse cette semaine puisqu'il a reçu la médaille d'Or de la Fédération Nationale des Comités des Fêtes pour son travail au sein du Comité d'Animation Culturel pendant de longues années. Au sein du Conseil, Jean-Paul participait à la commission travaux. Il continuera j'en suis sûr à s'investir un peu partout comme « simple bénévole ». C'est ce qu'il souhaite.
- Gilles Bussac a qui l'on doit, entre autre-choses, l'origine du projet de la pose d'un nouveau toit sur le clocher de Sauveterre. Gilles a été dynamique et force de proposition au sein du conseil, et au sein de la commission voirie et travaux ; Il reste président de l'ACCA et c'est avec lui que nous avons engagé l'achat du moulin des Aynes pour y bâtir un local pour les chasseurs de la commune ; Notre coopération se poursuit !

Les années qu'ils ont données à la commune de Sauveterre, méritent le respect de chacun de nous et le respect de tous.

Le travail qu'ils ont accompli mérite nos remerciements et nos applaudissements.

Je souhaite aussi remercier ce soir quelqu'un qui compte beaucoup pour moi et qui pendant 6 ans a été mon 1er adjoint. Je veux parler de Benoît Puaud. Benoît est mon ami, et nous sommes ultra-complémentaires. Pendant six années il s'est impliqué sur des sujets de fond : le PLU, l'accessibilité, les diagnostics, ... et le développement durable. Les travaux qu'il a animé nous engagent pour les six années qui viennent et au-delà. Mais aujourd'hui, afin d'assumer ses autres vies –car nous avons chacun de nous d'autres vies à assumer-, en particulier les responsabilités qui lui sont données dans sa vie professionnelle, il a choisi de prendre un peu de recul et m'a demandé de ne plus être adjoint, afin de pouvoir de nouveau avoir la maîtrise de son agenda. Benoît assurera la continuité sur les études qu'il a suivies. Il souhaite que nous organisions à Sauveterre un grenelle du « bien vivre ensemble ». Autant d'occasion que nous aurons de travailler encore ensemble au sein du Conseil Municipal et à côté.

J'ajouterais qu'il a toutes les compétences, le talent et le savoir faire pour devenir un jour le Maire de Sauveterre.

Je ne vais pas ce soir aborder notre projet. Chacun de vous le connaît car nous en avons parlé longuement depuis quelques semaines.

Je note qu'un certain nombre de nos projets « pour Sauveterre » étaient partagés par la liste « Sauveterre pour tous ». Gageons que nous trouverons là quelques points communs pour bâtir ensemble.

Pour mettre en place notre programme nous aurons besoin de chacune et chacun d'entre vous, et de tous ceux qui, au sein de la population, au sein des commissions, au sein des associations, ... voudront prendre part à nos réflexions et à nos travaux.

Pour le réaliser nous aurons besoin aussi de chacun des membres du personnel de notre commune.

Qu'ils soient ici assurés de notre reconnaissance, ils possèdent à eux tous des grandes compétences, une énorme connaissance et beaucoup d'expérience. Ils ont tous le sens du service public et le sens du service de l'autre.

Les élus passent et représentent la population. Les personnels restent et assurent l'administration.

Entre les élus et le personnel municipal, c'est une coopération. De ces regards croisés, de ces échanges d'idées et de ces points de vue différents, naissent des petites et des grandes choses, toutes orientées dans le même sens. Celui de l'intérêt général !

Notre volonté est de poursuivre cette coopération et de travailler ensemble, comme nous le faisons depuis 6 ans, pour la commune et pour ses habitants.

Ce mandat, dans la continuité du mandat précédent, nous souhaitons l'inscrire sous le double signe du développement durable et de la fraternité républicaine.

- *Le développement durable est si important à nos yeux, que je vous proposerais dans quelques instants, de nommer le 1er de mes adjoints « chargé du Développement Durable ». Parce que notre pays a besoin de développement dans la durée. Parce que notre pays a besoin d'emploi pour ceux qui n'en n'ont pas.*

- *La fraternité républicaine est si importante à nos yeux que durant ce mandat, « Aider l'autre » continuera d'être notre leitmotiv. Pour y parvenir nous poursuivrons notre politique du logement, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider et développer le bénévolat sous toutes ses formes, le service de l'autre et les liens entre les gens.*

Il n'y a pas de développement durable sans fraternité.

La liberté et l'égalité, chères à la République, la laïcité aussi, sans la fraternité, deviennent des dogmes. La fraternité est la clef pour comprendre et mettre en œuvre les valeurs de la République.

Mais pour mettre en œuvre la fraternité il faut briser l'apriori, refuser les idées préconçues, ne pas s'attacher aux apparences physiques, patronymiques, ethniques et s'intéresser au cœur de l'autre, à sa raison, à son âme.

Ce travail, il faudra l'accomplir au sein de notre Conseil Municipal afin de nous permettre de travailler ensemble, sans trahir nos convictions, chacun dans son rôle, mais en respectant l'autre dans son altérité.

Il ne s'agit pas de renier ce que l'on pense. Bien au contraire, le Conseil Municipal est le lieu pour exprimer ses différences.

Car « le jour où nous penserons tous la même chose, c'est que nous ne penserons plus rien » (François Bayrou). Et puis nous sommes riches de nos différences, et cette richesse doit profiter au plus grand nombre et à notre commune.

Mais nous devons apprendre ensemble après une campagne quelque peu agitée, à pardonner, et à nous respecter.

Je pense que nous y arriverons. Il y aura une période de rodage comme pour toutes les belles mécaniques, mais nous y arriverons.

Car comme le disait Winston Churchill : « Là où il y a la volonté, il y a le chemin ».

Alors, ensemble, poursuivons la construction de Sauveterre.

Vive Sauveterre ! Vive la République, Vive la France ! »

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE - Premier tour de scrutin

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, sous la présidence de Monsieur Yves d'AMÉCOURT, élu Maire, à l'élection des Adjointes aux Maire.

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, à 19 voix pour, a fixé à cinq le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Monsieur le Maire procède à l'appel de candidature pour les listes d'Adjoints au Maire :

- Monsieur le Maire propose, au nom des représentants de la liste « Pour Sauveterre de Guyenne », la liste suivante avec comme tête de liste Marie-José Lawther.

- 1 Marie-José Lawther** (Développement Durable, Organisation, Communication)
- 2 Pierre Tomada** (Travaux, Voirie, Fleurissement, Assainissement)
- 3 Sandrine Combefreyroux** (Ecoles, Transports, Tourisme, Culture)
- 4 Laurent Sauts** (Urbanisme, Logement, Loyers communaux, Ordures ménagères)
- 5 Sylvie Panchout** (Affaires Sociales, Sport, Commerce et Artisanat)

- Monsieur Christophe MIQUEU indique que les représentants de la liste « Sauveterre pour tous » ne présenteront pas de liste de candidats en cohérence avec leur déclaration sur l'élection du Maire.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné pour l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. L'ensemble des conseillers ont souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	04
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	15

e. Majorité absolue	08
---------------------	----

Ont obtenu :

NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE (Adjoints)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Mme Marie-José LAWThER	15	Quinze

Monsieur le Maire a constaté que la liste « Marie-José LAWThER » avait obtenu la majorité absolue (100% des suffrages exprimés). Les cinq membres de la liste « Marie José LAWThER » ont été proclamés élus Adjoints au Maire et ont été immédiatement installés. Ils ont acceptés cette fonction et ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation des résultats. Monsieur le Maire a remis, à chacun des élus, l'écharpe d'Adjoint au Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Procès Verbal a été immédiatement dressé, clos et signés.

La séance a été levée à 19h30.